



Ville de MANDUEL

CONSEIL MUNICIPAL N°03/2015 Samedi 11 avril 2015 - 9h30

COMPTE-RENDU

* * *

1/ Approbation du Procès-Verbal de séance du 28 février 2015

Le Procès-Verbal de séance du 28 février 2015 est adopté par 24 voix pour et 5 abstentions.

2/ Adhésion à un groupement de commandes pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés »

Rapporteur : Michel BERNO, adjoint délégué aux travaux

A partir de 2015, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics).

Pour les acheteurs publics, la mise en concurrence devient donc obligatoire pour tous les sites correspondant aux seuils ci-dessus et impose de recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires.

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général, le Syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. La participation aux frais de fonctionnement et de coordination est calculée prévisionnellement sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013, et est plafonnée à 5.000€ pour l'accord-cadre et le premier marché subséquent. Elle est ensuite actualisée au prorata des dépenses réellement réalisées par le coordonnateur.

Vote à l'unanimité

3/ Attribution du marché de gestion et de maintenance de l'éclairage public, des illuminations festives et de l'éclairage sportif, et de rénovation de l'éclairage public – Contrat de performance énergétique

Rapporteur : Michel BERNO, Adjoint délégué aux Travaux

Au terme d'une seconde procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un marché global de gestion et de maintenance de l'éclairage public, de type marché public de performance énergétique, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 17 mars dernier, a choisi de retenir l'offre de la société BOUYGUES Energies Services, pour un montant global de 369.995,90 €HT, avec l'option de géolocalisation pour 35.180 €HT, et un engagement de réduction des consommations annuelles de l'ordre de 17,9 %. Cette seconde consultation a fait apparaître une économie de 18.082 €HT par rapport à la précédente, avec un engagement de réduction d'énergie plus importante (+ 3,6%).

La durée totale du nouveau marché a été ramenée à 6 ans, dont 3 ans fermes, et 3 ans reconductibles, du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2021.

Vote : 28 voix pour et 1 abstention

4/ Autorisation pour le recrutement d'un auxiliaire de vie scolaire

Rapporteur : Christine SEVENERY, Conseillère municipale déléguée au Personnel communal

Considérant la demande d'une famille manduelloise pour accompagner leur enfant handicapé durant le temps d'activités périscolaires en école maternelle François Fournier, il est proposé de recruter un auxiliaire de vie scolaire, en qualité de vacataire, pour une durée d'une heure par semaine, rémunéré selon le taux horaire du SMIC.

Pour information, l'Education Nationale a refusé cette prise en charge, arguant de sa participation limitée au seul temps scolaire. Le coût pour la commune sera de l'ordre de 1.300€ pour l'année scolaire.

Vote : 24 voix pour et 5 abstentions

5/ Redevance pour le droit de terrasse au titre de l'occupation temporaire du domaine public

Cette question est retirée de l'ordre du jour et reportée à la prochaine séance du Conseil.

6/ Dotations aux amortissements 2015

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1^{er} Adjoint délégué à l'Administration Générale

L'amortissement comptable permet de constater la dépréciation irréversible des biens mobiliers et immobiliers, et d'en répartir la valeur annuelle sur plusieurs exercices budgétaires : il est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants. Un tableau des dotations aux amortissements est donc actualisé chaque année, et leur comptabilisation constitue une opération d'ordre budgétaire, dont les écritures de dépenses et de recettes se neutralisent et sont donc sans incidence sur le résultat des sections de fonctionnement et d'investissement. Au terme des écritures 2014, les dotations aux amortissements des biens s'élèvent en 2015 à 177.581,79€.

Vote à l'unanimité

7/ Répartition intercommunale des frais de scolarité 2014-2015

Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse

Face aux demandes de dérogations de secteur scolaire émanant de familles résidant hors la commune, il convient de fixer, comme chaque année, le montant des frais de scolarité dont le remboursement sera demandé aux communes de résidence des élèves concernés.

Cette disposition législative permet de prendre en compte les contraintes de certains parents qui peuvent trouver un avantage à scolariser leurs enfants dans une autre commune que celle de leur résidence, sans en faire supporter le coût à la commune d'accueil.

La participation, évaluée sur la base des coûts prévisionnels de fonctionnement 2015, du compte administratif 2014, et du nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} janvier 2015, s'élève, pour l'année scolaire 2014-2015, à 1.265€ par enfant de classe maternelle, et 490€ par enfant de classe élémentaire.

Vote à l'unanimité

8/ Subventions aux associations – Exercice 2015

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, Adjoint délégué à la Vie Associative et Citoyenneté

La commune est autorisée à octroyer des subventions de fonctionnement aux associations dès lors que celles-ci disposent d'une personnalité juridique et que la subvention a une dimension d'intérêt local.

Ces subventions font l'objet chaque année d'une délibération spécifique de l'assemblée municipale.

Préalablement à ce vote pour l'exercice 2015, les principes et les modalités qui prévalent pour les attributions individuelles sont précisées.

Après examen des demandes présentées pour l'année 2015, l'enveloppe globale de crédits proposée s'élève à 302 077€, dont 2.000€ non affectés en prévision de demandes qui pourraient survenir en cours d'exercice pour des projets particuliers.

Vote : 27 voix pour et 2 abstentions

9/ Taux des impôts directs locaux – Exercice 2015

Rapporteur Jean-Jacques GRANAT, Maire

L'état fiscal des taux d'imposition 2015 a été notifié à la commune. Il présente notamment, au regard de l'évolution prévisionnelle des bases d'impositions, le produit fiscal attendu à taux constant.

Conformément aux orientations budgétaires débattues en séance du 28 février dernier, il est proposé de maintenir les taux d'impositions directes, sans augmentation depuis 2013.

Soit :

- taxe d'habitation = 12,44%
- taxe sur le foncier bâti = 25%
- taxe sur le foncier non bâti = 84,76%

Le gain fiscal attendu, par rapport à 2014, sera de l'ordre de 76.412€ (soit +3,33%) du seul fait de l'évolution des bases fiscales prévisionnelles.

Vote à l'unanimité

10/ Affectation anticipée des résultats budgétaires – Exercice 2014

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1^{er} Adjoint délégué à l'Administration Générale

Ainsi que le permet l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'anticiper la reprise du résultat de fonctionnement 2014 du budget communal, dans l'attente de l'adoption du compte administratif. Cette disposition permet d'inscrire, dès le budget primitif de l'exercice, la part d'autofinancement prévisionnel du programme d'investissement, issue de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement.

Le résultat prévisionnel 2014 de la section de fonctionnement est estimé par Monsieur le Receveur Municipal à la somme de 889.842,17€. Il est proposé de l'affecter par anticipation en intégralité en recettes de la section d'investissement, au chapitre 10, article 1068.

Vote à l'unanimité

11/ Budget Primitif – Exercice 2015

Rapporteur : Bruno ICARDI, 1^{er} Adjoint délégué à l'Administration Générale

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14, il est proposé d'adopter le budget primitif 2015. Ce budget a été présenté en Commission des Finances ; il est voté au niveau des chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ; et il est présenté en équilibre.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	2.029.781	5.882.846	7.912.627
RECETTES	2.029.781	5.882.846	7.912.627

Vote : 24 pour, 3 contre, 2 abstentions

12/ Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon et du Conseil Départemental du Gard pour la ré-informatisation et la création de nouveaux services numériques au sein de la Médiathèque municipale

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe délégué à la Culture et au Patrimoine

La médiathèque municipale est informatisée depuis 1995 avec le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) Paprika de la société DECALOG. Une première ré-informatisation avait été effectuée en 2005 mais outre la vétusté du matériel, le SIGB ne répond plus aujourd'hui aux exigences actuelles minimales en matière de services aux usagers et de visibilité de la médiathèque sur internet.

Le coût prévisionnel de la ré-informatisation est évalué à 7.741,65€HT, tandis que la mise en place de nouveaux services numériques est évaluée à 1.648,09€HT. Soit un coût total de 9.389,74€HT et 11.267,68€TTC. Il est proposé de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon, et du Conseil Départemental du Gard au taux les plus élevés possibles.

Vote à l'unanimité

13/ Garantie partielle d'emprunt pour la construction de 25 villas Lotissement « Terre des Vergers » - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « Immobilière Méditerranée »

Rapporteur : Nadine ANDREO, Adjointe déléguée à l'Action Sociale

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du lotissement « Terre des Vergers », la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré « Immobilière Méditerranée » entreprend la construction de 25 logements. S'agissant de logements sociaux, la société Immobilière Méditerranée sollicite la garantie de la commune, conjointe à celle de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, à hauteur de 50 % des sept emprunts qu'elle va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CPLS, PLAI, PLAI Foncier, PLS, PLS Foncier, PLUS, PLUS Foncier).

La capacité totale de garantie d'emprunt de la commune s'élève à 2.948.277€ ; l'annuité des 7 nouveaux emprunts garantis peut être prévisionnellement évaluée à 94.350€ ce qui mènera l'annuité totale actuellement garantie par la commune à 948.193€. La couverture budgétaire du risque est donc assurée.

Vote à l'unanimité

14/ Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard

Rapporteur : Michel BERNO, délégué syndical

Par arrêté du 5 août 2013, Monsieur le Préfet du Gard avait acté la fusion du Syndicat Mixte à cadre Départemental d'Electricité du Gard avec le Syndicat d'Electrification du Vistre et le Syndicat d'Electrification de la Région d'Uzès, pour constituer un nouveau Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Le projet de fusion avait fait l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal réuni le 24 janvier 2013. Afin de tenir compte des compétences transférées des anciens syndicats primaires, élargir le service rendu aux collectivités adhérentes, et compléter les dispositions statutaires en matière de gouvernance, le Conseil Syndical du nouveau Syndicat Mixte a unanimement décidé d'un « toilettage » des statuts, en séance du 2 février dernier. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent délibérer dans un délai de trois mois pour pouvoir entériner la décision syndicale.

Vote à l'unanimité

15/ Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard – Adhésion de communes

Rapporteur : Lionel HEBRARD, délégué syndical

Le Comité Syndical du 9 mars 2015, a décidé, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion au Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'eau et Milieux aquatiques du Gard, des communes de Pont Saint Esprit, Beauvoisin, Pouzilhac, et de la communauté de communes des Hautes Cévennes. Cette structure intercommunale regroupe les communes d'Aujac, Concoules, Malons, Pontails et Brésis, ainsi que Bonnevaux, Chamborigaud, Chambon, Génolhac, et Sénéchas qui sont déjà membres du syndicat.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres doivent délibérer dans un délai de trois mois pour pouvoir entériner la décision syndicale.

Vote à l'unanimité

16/ Avis de la commune de Manduel sur les modalités de la concertation relatives au Projet Urbain Multimodal LGV de Nîmes Métropole

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

En date du 23 février 2015, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a arrêté les objectifs du Projet Urbain Multimodal (PUM) et proposé des modalités de concertation qui doit dans un premier temps porter sur le périmètre de l'opération d'ensemble :

- mise à disposition du public d'un document de présentation alimenté au fur et à mesure par l'avancement des études préalables et d'un registre dans lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions.

- plateforme d'échanges numériques à partir du site internet de Nîmes Métropole, permettant de présenter le projet, ses différentes étapes et recueillir des contributions.
- exposition dans les mairies de Redessan et de Manduel, et au siège de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.
- organisation d'une ou plusieurs réunion(s) publique(s) dont l'heure et le lieu feront l'objet d'une annonce par voie de presse.
- articles d'informations dans les journaux d'informations locaux (Journal de l'agglomération de Nîmes Métropole, bulletins municipaux de Redessan et Manduel).

Ces modalités de concertation paraissent de nature à garantir de bonnes conditions d'informations du public, mais en entente avec la commune de Redessan, il est proposé d'y ajouter le paragraphe suivant :

- L'installation du Comité Consultatif prévu par l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités que les communes de Redessan et de Manduel sont libres de constituer ; le cas échéant, il sera fait droit aux demandes d'informations ou de réunions présentées par le comité consultatif au maître d'ouvrage.

Ce comité sera constitué lors de la prochaine séance du Conseil Municipal : il réunira des élus de la majorité et de l'opposition, ainsi que des membres extra-municipaux, selon une répartition qui sera fixée par le Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

17/ Rapports de Développement Durable 2014 de Nîmes Métropole

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Adjoint délégué à l'Environnement, au Cadre de Vie, et à l'Aménagement du Territoire

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a adressé à l'ensemble des communes membres le rapport de développement durable 2014 qui doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport fait état de l'ensemble des actions qui favorise un développement territorial durable, ainsi que des changements de pratiques mis en œuvre par la collectivité ; il apporte un éclairage complémentaire au rapport d'activités des services de la communauté. Il est structuré en 6 chapitres qui s'appuient sur la stratégie d'action de l'Agenda 21 de Nîmes Métropole et qui dressent un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire communautaire, ainsi qu'un bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes à Nîmes Métropole.

Vote à l'unanimité

18/ Convention de partenariat pour l'organisation de la saison taurine 2015 à intervenir entre Nîmes Métropole et la Commune de Manduel

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe délégué à la Culture et au Patrimoine

Nîmes Métropole souhaite participer sur son territoire à la programmation de manifestations communautaires, et propose ainsi de mettre en œuvre des opérations valorisant les divers aspects des traditions régionales dans les domaines de la taumachie et de la bouvine. La saison taurine communautaire 2015 se décline en 3 volets : les concours d'abrivado, les concours « Graines de Raseteurs » et les spectacles équestres exceptionnels. Par délibération du 2 février 2015, le Conseil communautaire Nîmes Métropole a approuvé le projet de convention de partenariat pour l'organisation de la saison taurine 2015.

Vote à l'unanimité

19/ Règlement d'intervention concernant la mise en œuvre des traditions régionales pour 2015 à intervenir entre Nîmes Métropole et la Commune de Manduel

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe délégué à la Culture et au Patrimoine

Par délibération du 2 février 2015, le Conseil communautaire de Nîmes Métropole a approuvé le règlement relatif à la mise en œuvre des manifestations valorisant les traditions régionales 2015 dans les communes appartenant au territoire communautaire. Ce règlement vise les secteurs d'intervention suivants : les traditions camarguaises équines et taurines, les cultures taurines, les spectacles équestres exceptionnels, et les musiques et danses traditionnelles. Il concerne les projets initiés, organisés et

produits par Nîmes Métropole, mais également les projets communaux ou associatifs auxquels la communauté d'agglomération apportera son soutien.

Dans ce cadre, Nîmes Métropole apporte notamment un soutien ciblé aux initiatives communales dans les secteurs de la musique traditionnelle et des spectacles camarguais, et fournit à chaque commune les spectacles qu'elle a sélectionnés dans la limite de 1.000€par an et par commune.

Vote à l'unanimité

20/ Décisions du Maire

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit d'informer l'assemblée municipale des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

Ce point n'appelle pas de vote.

Décision n°003/2015 du 17 février 2015 portant attribution du marché de travaux d'entretien et de voirie à la SARL PETRIER.

Décision n°004/2015 du 9 mars 2015 portant attribution du marché d'entretien des espaces verts, à l'entreprise LA RO FORETS (lot 1, arbres, arbustes, buissons, haies, plates-bandes) et à l'entreprise adaptée ETAPE (lot 2, quartier Fumérian).

Décision n°005/2015 du 16 mars 2015 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre du programme de travaux de voirie et réseaux divers 2015-2017 au bureau d'études ABH Environnement.

21/ Questions diverses

Arrêté n°048/2015 du 11 mars 2015 portant modification de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Arrêté n°054/2015 du 10 mars 2015 portant nomination des membres de la commission communale pour l'accessibilité.

Anniversaire du jumelage : Remerciements de Monsieur le Maire à l'ensemble des élus, au Comité de Jumelage, et à toutes les familles qui ont hébergé nos visiteurs allemands, pour leur contribution à la réussite du 10^{ème} anniversaire du jumelage entre notre commune et BISCHOFFSHEIM.

La séance est levée à 11h25.